

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le neuf mars, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Loïc CAURET, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 03 mars 2020.

PRESENTS :

Maire : Loïc CAURET

Maires délégués : Jean-François BREHANT, Daniel NABUCET

Adjoins : Marie-Christine CLERET, Philippe HERCOUET, Alain GOUEZIN, Goulven LINTANF, Denis MICHELET, Laëtitia RICHEUX, Christian NESTOUT, Françoise CHAUVIN, Pierrick BRIENS, Nathalie BOUZID, René LE BOULANGER, Michel RICHARD, Karine THORON, Thierry GAUVRIT, Christelle LEVY

Conseillers : Paulette DOBET-PINCEMIN, Bernard MOREL, Danielle AUBRY, Roger ROUILLE, Christine PRUNAUD, Roland GOMBERT, Christine LE MOIGNE, Philippe JUGON, Valérie BOISHARDY, Jean-François BENOIT, Yves MEGRET, Geoffroy de LONGUEMAR, Jean-Luc GUYMARD, Stéphane de SALLIER-DUPIN, Nicolas LORMEL, Isabelle FOOKS, Catherine LOAS, Roger AMBROISE, Claudine KERVOT, Ghislaine NEDELLEC, Gilles TRONET, Gilles ANDRE, Nathalie GEFFRAY, David TALBOURDET, Michel BRANDELET, Philippe LEVEQUE, Sabrina CUZON-LE ROUX, Michel DESVIGNE, Christian GESBERT, Guy TRITSCH, Maryvonne CREHIN

Patricia DOUARD est absente pour le vote de la délibération n°2020-036.

Jean-Pierre BRIENS ne prend pas part au vote de la délibération n°2020-038.

Lydie PHILIPPE a donné pouvoir à Loïc CAURET. Elle est arrivée après le vote de la délibération n°2020-039.

Laurence URVOY a donné pouvoir à Marie-Christine CLERET. Elle est arrivée après le vote de la délibération n°2020-039.

David BURLLOT a donné pouvoir à Alain GOUEZIN. Il est arrivé après le vote de la délibération n°2020-039.

Stéphanie ANGEE et Caroline MERIAN sont arrivées après le vote de la délibération n°2020-040.

Denis DELEU ne prend pas part au vote de la délibération n°2020-046.

Emilie BRIENS a donné pouvoir à Daniel NABUCET. Elle est arrivée après le vote de la délibération n°2020-048.

ABSENTS :

- Florence GOULLEY a donné pouvoir à Nathalie GEFFRAY,
- Jean-François ROUXEL a donné pouvoir à Denis DELEU,
- Nadine GILLARD a donné pouvoir à Christine LE MOIGNE,
- Marie-Antoinette ROUXEL a donné pouvoir à Stéphane de SALLIER-DUPIN,
- Jean-Luc ARTHEMISE a donné pouvoir à Ghislaine NEDELLEC,
- Yannick VASSET a donné pouvoir à Christelle LEVY,
- Thierry LE MAUX a donné pouvoir à Jean-François BREHANT,

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

- Julien HOUZE, Thomas FAVREL, Gilles LEMEE, Michel LE GUILLOU, Morgane FAVRO, Catherine DUCLOS, David HION, Sandra BEURIER, William GOSSET, Joëlle LE FOLL, Anne-Laure GAUTIER, Rudy HUBERT, Karl LE GALLAIS, Alexandra SURGE

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise CHAUVIN

ORDRE DU JOUR

- 1) *Affaires culturelles – Restauration du patrimoine communal – Don de la Cidrerie Benoit-Bouvier*
- 2) *Affaires culturelles – Remplacement de la tribune télescopique du Quai des Rêves – Demandes de subventions*
- 3) *Vie associative – Attributions de subventions 2020*
- 4) *Affaires financières – Garantie d'emprunts BSB – Modification suite à renégociation*
- 5) *Affaires financières – Régie de recettes – Camping de Planguenoual – Décharge de responsabilité du régisseur*
- 6) *Affaires foncières – Vente du logement de l'ancienne école de Morieux*
- 7) *Affaires foncières – Convention de servitude au profit d'ENEDIS – Rue Yves Rageot*
- 8) *Affaires civiles – Cimetière La Poterie – Extension*
- 9) *Urbanisme – Logements locatifs sociaux – Convention tripartite avec Lamballe Terre & Mer et Côtes d'Armor Habitat*
- 10) *Urbanisme – Etablissement public foncier de Bretagne – Rue du Prétanné (Morieux)*
- 11) *Marchés publics – Groupement de commandes – Fourniture de connexions internet*
- 12) *Marchés publics – Groupement de commandes – Exploitation des chaufferies*
- 13) *Gestion du patrimoine – SDE 22 – Programme de maintenance du réseau d'éclairage public – Année 2020*
- 14) *Aménagement – Terrain de football synthétique (Planguenoual) – Rénovation de l'éclairage par le SDE 22*
- 15) *Aménagement – Construction de 4 logements locatifs sociaux rue de l'Orée (Trégomar) – Travaux de viabilisation sous maîtrise d'ouvrage du SDE 22*
- 16) *Administration générale – Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal*
- 17) *Questions diverses*

Délibération n°2020-036

Membres en exercice : 79 - Présents : 51 - Absents : 28 - Pouvoirs : 11

AFFAIRES CULTURELLES RESTAURATION DU PATRIMOINE COMMUNAL – DON DE LA CIDRERIE BENOIT

La Cidrerie Benoit, basée à Lamballe-Armor (Saint-Aaron – Le Prest), propose à la ville un partenariat afin de soutenir les efforts de la ville sur la restauration de son patrimoine historique. M. Benoit propose une cuvée prestige, qui a fermenté dans des fûts de chêne champenois, entreposés sous la collégiale avec l'accord de l'affectataire. Les bouteilles « Duché de Penthièvre » sont mises en vente et un euro (1€) serait reversé à la ville par bouteille vendue pour soutenir la restauration du patrimoine communal.

Au regard :

- Du souhait de la Cidrerie Benoit de verser à la commune un euro (1€) par bouteille vendue en provenance de la cuvée spéciale « Duché de Penthièvre », en faveur de la restauration du patrimoine,

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

- De l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « le Conseil Municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE le don d'un euro (1€) par bouteille de la cuvée spéciale « Duché de Penthièvre », vendue par la Cidrerie Benoit,
- DECIDE d'utiliser cette somme en faveur de la restauration du patrimoine communal,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-037

Membres en exercice : 79 - Présents : 52 - Absents : 27 - Pouvoirs : 11

<p style="text-align: center;">AFFAIRES CULTURELLES REPLACEMENT DE LA TRIBUNE TELESCOPIQUE DU QUAI DES REVES DEMANDES DE SUBVENTIONS</p>

Par délibération en date du 09 septembre 2019, le Conseil municipal a validé le programme technique détaillé relatif au remplacement de la tribune de la salle de spectacle du Quai des Rêves. En effet, l'exploitation de la salle depuis plus de 15 ans a révélé certaines difficultés, tant sur le plan du confort du public, que sur la gestion pour l'équipe technique du modèle de tribune et des configurations existantes.

Au regard de ces contraintes d'exploitation, de l'ancienneté de la tribune ne permettant pas de mettre en œuvre des solutions d'amélioration, la commune a souhaité son remplacement avec les objectifs suivants :

- conservation approximative de la jauge actuelle sans descendre en-dessous de 440 places,
- diminution des temps d'intervention lors des changements de configurations,
- amélioration de la pérennité des ouvrages mis en œuvre (stabilité, tenue dans le temps...),
- amélioration du confort des spectateurs,
- étudier la possibilité de configurations complémentaires, la scène étant fixe et située définitivement derrière le cadre de scène actuel,
- suppression de la fosse par la mise en place d'une structure et d'un platelage fixe. Cette nouvelle aire pourra être indifféremment restituée à la scène ou à la salle.

Accompagnée par le cabinet Luc Perrier, la commune de Lamballe-Armor a retenu l'entreprise Jezet Seating pour la réalisation de ce projet avec le remplacement des tribunes télescopiques et des sièges dans la configuration suivante :

- 21 rangées de sièges de 21 fauteuils entraxe 55 cm soit une jauge maximale de 441 places,
- chaque rangée composée de 21 fauteuils en partie centrale avec 2 allées de 120 cm,
- garde-corps télescopiques de 22 cm de chaque côté soit une largeur hors tout du gradin de 14,45 m mini pour une largeur de niche de 14,6 m.

L'opération comprend toutes les sujétions et finitions nécessaires ainsi que la rénovation des peintures de la scène et de la salle. Elle est éligible aux subventions du Centre National de la Musique et de la Région Bretagne dans le cadre de travaux d'aménagement, de rénovation, d'améliorations

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

fonctionnelles de l'accueil des spectacles et des publics. Ainsi, le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Etude de faisabilité	8 800,00		
Maîtrise d'œuvre	25 000,00	Centre National de la Musique - 25%	114 140,52
Contrôle technique	1 950,00	Région Bretagne – 20% travaux	84 162,41
Travaux de remplacement de la tribune	412 567,32	Autofinancement 56,6%	258 259,13
Travaux de peinture scène et salle	8 244,74		
TOTAL Dépenses	456 562,06	TOTAL Recettes	456 562,06

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal,

- VALIDE le plan de financement relatif à l'opération de remplacement de la tribune télescopique du Quai des Rêves,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE auprès du Centre National de la Musique et de la Région Bretagne les aides mentionnées ci-avant,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité**Délibération n°2020-038**

Membres en exercice : 79 - Présents : 52 - Absents : 27 - Pouvoirs : 11

**VIE ASSOCIATIVE
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2020**

Il est présenté au Conseil municipal la deuxième attribution de subventions pour l'année 2020. Les demandes ont fait l'objet d'une étude par les commissions compétentes. La subvention avec l'association Art Mor'Zik fait l'objet d'une convention définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention.

ASSOCIATIONS	TYPE	ATTRIBUTION
AMICALE LAIQUE SAINT AARON	FONCTIONNEMENT	500 €
Association Parents Enseignants Ecole Mathurin Méheut	FONCTIONNEMENT	1 397 €
SOLIDARITE PAYSANS BRETAGNE	FONCTIONNEMENT	50 €
Les Amis de la Résistance ANACR	FONCTIONNEMENT	40 €
Amicale Laique Planguenoual : Club Photo	FONCTIONNEMENT	150 €
Association Art Mor'Zik	FONCTIONNEMENT Convention	3 200 €
Comité de Jumelage Meslin Trégenestre	EXCEPTIONNELLE 40 ^{ème} anniversaire	3 000 €

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

Association Bamb'Arte	FONCTIONNEMENT	80 €
Comité des Fêtes de Planguenoual	EXCEPTIONNELLE Journée Mytiliculture	1 500 €
TOTAL		9 917 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ADOPTE la liste des subventions à verser en 2020, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus,
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2020,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Art Mor'Zik et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité**Délibération n°2020-039**

Membres en exercice : 79 - Présents : 52 - Absents : 27 - Pouvoirs : 11

AFFAIRES FINANCIERES
GARANTIE D'EMPRUNTS BSB – MODIFICATION SUITE A RENEGOCIATION

Depuis la prise de compétence Habitat par la Communauté, toutes les demandes de garanties d'emprunt concernant le logement social sont traitées par cette dernière. Seules demeurent, dans l'encours de la Ville de Lamballe-Armor, les garanties consenties avant le transfert de compétence.

En vue de profiter d'un contexte de taux bas, la SA d'HLM Bâtiments et Styles de Bretagne (BSB) vient de parachever la renégociation d'une partie de leur dette contractée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Les emprunts concernés font l'objet d'une conversion de taux variable (index Livret A) en taux fixe permettant de sécuriser leur dette.

N° contrat	Localisation	Année de la délibération initiale	Montant réaménagé	Quotité garantie	Durée de remboursement	Taux intérêt initial	Taux intérêt renégocié
1172933	La Clôture Meslin	2009	66 854,52 €	50 %	30 ans	Livret A + 0,6%	Fixe 0,85%
1184325	La Guérine - St Aaron	2009	362 065,08 €	50 %	30 ans	Livret A + 0,6%	Fixe 0,85%
1120626	Chemin du Paradis - La Poterie	2007	284 478,58 €	50 %	30 ans	Livret A + 0,6%	Fixe 0,85%

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération. Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'à complet remboursement des sommes dues.

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

La garantie de Lamballe-Armor est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Au regard :

- des articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales et 2298 du code civil ;
- de l'avis favorable rendu par la commission des finances réunie en séance le 13 février 2020 ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- REITERE sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies ci-dessus et référencées à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-040

Membres en exercice : 79 - Présents : 55 - Absents : 24 - Pouvoirs : 8

AFFAIRES FINANCIERES

REGIE RECETTES - CAMPING DE PLANGUENOUL - DECHARGE DE RESPONSABILITE DU REGISSEUR

Un vol avec effraction a été commis dans le bureau d'accueil du camping de Planguenoual dans la nuit du 3 au 4 août 2019. La régie de recettes a été dérobée. Le montant du préjudice est de 1 003,40 €. La régie encaisse les produits du fonctionnement du camping de Planguenoual conformément à l'arrêté en date du 26 mars 2019 portant création de la régie.

Le régisseur, nommé par arrêté en date du 26 mars 2019, est personnellement et pécuniairement responsable des fonds. Compte tenu des faits et conformément à la réglementation, le régisseur demande, par courrier du 12 août 2019, à être déchargé de sa responsabilité à hauteur du dit déficit ainsi qu'un sursis de dépôt des fonds de la régie auprès du Trésor Public.

Conformément à l'instruction codificatrice sur les régies du 21 avril 2006, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la demande présentée par le régisseur.

Au regard de la décision de la DGFIP du 15 novembre 2019 validant les éléments du dossier et accordant la décharge de responsabilité totale du déficit constaté (*responsabilité personnelle et pécuniaire du régisseur*), la remise gracieuse du débet est prononcée à l'encontre du régisseur à hauteur de 1 003,40 €,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

- APPROUVE la demande de décharge de responsabilité du régisseur de recettes du camping de Planguenoual, à la date du vol, pour un montant de 1 003,40 €,
- ACCEPTE la demande du régisseur de recettes du camping de Planguenoual pour le sursis de dépôt des fonds de ladite régie à la perception,
- DECIDE de prendre en charge cette somme sur le budget général de Lamballe-Armor,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer les écritures correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-041

Membres en exercice : 79 - Présents : 57 - Absents : 22 - Pouvoirs : 8

AFFAIRES FONCIERES

VENTE DU LOGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE DE MORIEUX

Le logement de l'ancienne école de Morieux, sis 5 rue du Berry au niveau de la place Armand et Jeanne Gouriou, est vacant depuis 2015. Le bâtiment à rénover comprend 2 niveaux, un sous-sol et un grenier aménageable, le tout sur une emprise foncière de 407 m² cadastrée 154AC227 et 229 (numérotation selon plan cadastral remanié en décembre 2020).

Mitoyen de l'ancienne école, le bâtiment ne communique pas avec celle-ci et possède une entrée séparée. Ayant été utilisé à titre de logement privatif, il ne fait ni l'objet de classement dans le domaine public, ni d'affectation à un service public ou reçu de public à ce titre. Il fait donc partie du domaine privé de la commune et peut être ainsi aliéné librement. Les espaces extérieurs d'environ 300 m², comprenant l'accès devant la maison et un espace engazonné derrière le bâtiment, nécessitent d'être déclassés afin d'être aliénés.

Au regard de l'avis des domaines en date du 14 mars 2019 estimant le bien à 89 600 € avec une marge d'appréciation de 10%, la commune propose ce bien à la vente, par l'intermédiaire du notaire, à 95 000 €. Ce prix inclut le coût des travaux d'individualisation, le raccordement et la conformité des réseaux qui sont pris en charge par la commune.

Le bien a été visité par plusieurs personnes, qui n'ont pas donné suite. Monsieur Cyril DEROBERT a fait connaître son intérêt pour cette acquisition dès 2019, dans l'attente de la réalisation des travaux par la commune. Le 26 février 2020, il a confirmé, par courrier électronique, son offre d'acquisition au prix de 95000 €.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal :

- CONSTATE la vacance du logement de l'ancienne école de Morieux, sis 5 rue du Berry au niveau de la place Armand et Jeanne Gouriou, auparavant utilisé à titre privatif,
- CONSTATE que le bâtiment à céder fait partie du domaine privé de la commune en l'absence de classement dans le domaine public et d'affectation à un service public et qu'il peut être ainsi aliéné,
- CONSTATE la désaffectation des emprises du domaine public, contigus de la maison pour une surface de 300 m²,
- DECIDE le déclassement de ces emprises du domaine public afin de pouvoir être aliénés,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE la cession du bien à Monsieur Cyril DEROBERT pour le prix de 95 000 €,

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 1 – M. LEVEQUE

Délibération n°2020-042

Membres en exercice : 79 - Présents : 57 - Absents : 22 - Pouvoirs : 8

AFFAIRES FONCIERES

SERVITUDE AU PROFIT D'ENEDIS - RUE YVES RAGEOT

ENEDIS sollicite une servitude liée au raccordement d'un lot privé, rue Yves Rageot (Lamballe). Les travaux envisagés, qui concernent la parcelle AC228, consistent en l'établissement d'une canalisation souterraine et ses accessoires, dans une bande de 1 mètre de large et sur une longueur de 45 mètres.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la servitude à intervenir avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée AC228, propriété communale,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, l'acte de constitution de servitude et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-043

Membres en exercice : 79 - Présents : 57 - Absents : 22 - Pouvoirs : 8

AFFAIRES CIVILES

CIMETIERE LA POTERIE - EXTENSION

La sépulture dans un cimetière d'une commune est due aux personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile, aux personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune, aux personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille, aux Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits ou remplissent les conditions pour être inscrits sur la liste électorale de celle-ci (art. L.2223-3 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lamballe-Armor possède notamment un cimetière à La Poterie d'environ 190 places, qui dispose aujourd'hui d'un espace disponible très réduit. En effet, il reste environ 10 emplacements disponibles et 15 concessions devront être prochainement relevées. Toutefois, tous ces emplacements ne peuvent pas recevoir de caveau. Enfin, en moyenne, 10 concessions par an sont vendues dans ce cimetière. Il devient donc nécessaire de procéder à son extension pour faire face aux demandes de concessions à venir et à l'évolution des pratiques funéraires.

La création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le Conseil municipal, selon les conditions définies par l'article L.2223-1 du CGCT. Le régime d'autorisation préfectorale ne demeure nécessaire que pour les créations et agrandissement de cimetières situés à la fois (conditions cumulatives de l'article L.2223-1) :

- A l'intérieur du périmètre d'agglomération,

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

- A moins de 35 mètres des habitations.

Le projet d'extension du cimetière de La Poterie se situe sur une surface d'environ 600 m² en continuité du cimetière actuel, tel que figurant sur le plan annexé. Cette parcelle, propriété de la commune, située en zone agricole du Plan Local d'urbanisme, est située à plus de 35 mètres des habitations.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'extension du cimetière de La Poterie,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre toutes les démarches et demandes d'autorisation préalable à la réalisation de cette opération,
- SOLLICITE toute subvention mobilisable pour ce projet (Europe notamment FEADER-Leader et ITI-FEDER, Etat, Région, Département...),
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité**Délibération n°2020-044**

Membres en exercice : 79 - Présents : 57 - Absents : 22 - Pouvoirs : 8

URBANISME CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX -CONVENTION TRIPARTITE AVEC LAMBALLE TERRE & MER ET LE BAILLEUR

Pour conforter l'offre en logement locatif social sur la commune de Lamballe-Armor, quatre nouvelles opérations sont en cours de réalisation sur les communes déléguées de Lamballe et Meslin :

	Nombre de logements	Parcelles (tout ou partie)	Surface cédée estimée
Portage Lamballe -Armor			
2 à 8 rue Abbé Maurice Barre (lotissement du Courtil)	4 locatifs sociaux	151 ZE 0218, 0209 et 0211	1 003 m ²
Rue Fernand Labbé (ZAC du Liffré)	18 locatifs sociaux	AH0439p et AH436p	1 887 m ² (surface estimée avant arpentage géomètre) avec surface de plancher autorisée de 2000 m ² dans le cadre de la ZAC
Rue du Pont Cren (projet habitat inclusif ATHEOL)	8 locatifs sociaux	272ZO129, 350 et 355	3 653 m ²
Portage Lamballe Terre & Mer			
7 Rue de La Guignardais	20 locatifs sociaux	AB186, 187, 372, 373, 374, 670	2 722 m ²

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Lamballe Terre & Mer. Il est proposé de confier la réalisation de ces projets à Côtes d'Armor Habitat.

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

Au regard de l'avis des Domaines, estimant la valeur vénale des biens :

- Aux 2 à 8 rue Abbé Maurice Barre, en date du 21 janvier 2020, à 20 060 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%,
 - Dans la ZAC du Liffré, en date du 07 février 2020, à 56 610 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%,
 - Au Pont Cren, en date du 10 février 2020, à 77 650 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%,
- Il est cependant légalement possible de déroger à cette marge d'appréciation en motivant l'intérêt général. En l'occurrence ces projets s'inscrivent dans Programme Local de l'Habitat, répondent à une demande locale et permettent de renforcer le parc social dans un territoire soumis à la disposition de la loi SRU sur le taux de logements sociaux. Il est proposé de céder le foncier communal au bailleur social, à l'euro symbolique pour chaque opération.

Conformément aux articles 3.1 et 3.2 de l'accord-cadre entre Lamballe Terre & Mer et les organismes HLM pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (2014 – 2019), en cas de cession du foncier à l'euro symbolique par la commune, Lamballe Terre & Mer et Côtes d'Armor Habitat versent chacun à Lamballe-Armor une participation financière à la charge foncière d'un montant de 5 000 € par logement construit. Concernant le projet de La Guignardais (20 logements locatifs sociaux à Lamballe), seul Côtes d'Armor Habitat verse à Lamballe-Armor une participation financière d'un montant de 5 000 € par logement construit.

Il convient en conséquence de conclure une convention entre la Commune, la Communauté d'Agglomération et le Bailleur.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la construction de 30 logements locatifs sociaux répartis en 3 opérations, sous portage Ville,
- APPROUVE de confier la réalisation de ces projets à Côtes d'Armor Habitat,
- CEDE les terrains viabilisés au profit de Côtes d'Armor Habitat pour l'euro symbolique pour chaque opération et APPROUVE le cahier des charges de cession de terrain de la ZAC du Liffré, en annexe, indiquant le nombre de mètres carrés de surface de plancher autorisé pour l'opération concernée
- ACTE que la commune recevra une participation financière pour chacune des opérations, sous portage Ville et Communauté, au titre de l'accord-cadre du PLH 2014-2019,
- DIT que les frais d'acte, frais de géomètre et autres frais éventuels liés à ces cessions sont pris en charge par l'acquéreur,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer la convention à intervenir entre la Commune, la Communauté d'Agglomération et l'organisme H.L.M. « Côtes d'Armor Habitat », les actes de cession et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-045

Membres en exercice : 79 - Présents : 57 - Absents : 22 - Pouvoirs : 8

URBANISME

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE – RUE DU PRÉTANNÉ (MORIEUX)

La commune de Lamballe-Armor et la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer ont sollicité l'EPF Bretagne pour effectuer le portage foncier de l'îlot bâti de la rue du Prétanné (Morieux) visant à réaliser un programme d'habitat social. Il s'agit de réaliser des logements locatifs sociaux PLUS-PLAI ou des logements communaux conventionnés sous conditions de ressources PLUS-PLAI :

- Deux logements à caractère social, situés au n°1 rue du Prétanné et au n°2 rue de la Fontaine, sont propriété de Lamballe-Armor et loués.
- Le logement vacant au n°5 rue du Prétanné acquis en 2016 par EPF au prix de 117 000 € pour le compte de Lamballe Communauté (convention opérationnelle de portage du 22 juillet 2016).
- Le logement vacant au n°3 rue du Prétanné, et mitoyen des deux biens précédents, a fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) en mairie. La commune a saisi le CAUE pour lui proposer une étude sur l'îlot entier avec plusieurs scénarii d'aménagements. Au vu des possibilités d'aménagements, un arrêté de délégation du droit de préemption au profit de l'EPF a été pris le 19 décembre 2019. Ce dernier a préempté le 20 décembre 2019 au prix de 120 000 € correspondant à l'estimation des Domaines.

Considérant l'accord entre Lamballe-Armor et de Lamballe Terre & Mer pour :

- inclure dans le cadre de cette convention le bien préempté au 3 rue de Prétanné,
- substituer Lamballe-Armor à Lamballe Terre & Mer dans la convention opérationnelle du 22 juillet 2016, la commune se portant garante du rachat des biens au prix de revient au terme de la période de portage,

Il est proposé de signer un avenant tripartite à la convention initialement signée le 22 juillet 2016, qui modifie :

- La désignation des parties : La commune de Lamballe-Armor se substitue à Lamballe Terre & Mer
- Le préambule : présentation de la commune de Lamballe-Armor
- Le projet de la collectivité : ouverture aux logements sociaux communaux conventionnés sous conditions de ressources du locataire dans les plafonds PLUS PLAI
- Le périmètre d'intervention de l'EPF : prise en compte du logement préempté du 3 Rue du Prétanné et prise en compte du remaniement cadastral du bourg de Morieux
- Le montant de l'engagement financier de l'EPF Bretagne : évolution de 180 000 € à 400 000 € prenant en compte le coût de la préemption du n°3 rue du Prétanné et le coût des opérations de travaux (démolitions, désamiantage...)
- L'article relatif à la minoration foncière au bénéfice des collectivités,

Il ne modifie pas la date de fin de la convention opérationnelle prévue au 21 août 2023.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE les modifications, apportées par l'avenant n°1 et présentées ci-dessus,
- S'ENGAGE à racheter ou à faire racheter par un tiers, désigné par Lamballe-Armor, les parcelles incluses dans le périmètre d'intervention avant la date de fin du portage foncier,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant à la convention opérationnelle et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-046

Membres en exercice : 79 - Présents : 57 - Absents : 22 - Pouvoirs : 8

MARCHES PUBLICS

GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURE D'ACCES INTERNET

Le marché relatif à la fourniture d'accès internet arrive à échéance. Il en est de même pour Lamballe Terre & Mer et le CIAS. En conséquence, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec ces deux structures pour s'assurer les services d'un seul prestataire et bénéficiaire ainsi d'offres plus avantageuses.

Ce groupement de commandes est constitué uniquement pour la procédure de passation du marché. Chaque maître d'ouvrage assure ensuite la signature et l'exécution de son marché. Lamballe Terre & Mer en est le coordonnateur. La convention constitutive du groupement détaille la procédure de passation du marché ainsi que les droits et obligations de chacun des membres du groupement.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre Lamballe-Armor, Lamballe Terre & Mer et le CIAS pour la passation d'un marché relatif à la fourniture d'accès internet,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes dont le coordonnateur sera Lamballe Terre & Mer et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-047

Membres en exercice : 79 - Présents : 57 - Absents : 22 - Pouvoirs : 8

MARCHES PUBLICS

GROUPEMENT DE COMMANDES

EXPLOITATION DES CHAUFFERIES ET DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Le marché relatif à l'exploitation des chaufferies et des installations thermiques arrive à échéance. Il en est de même pour Lamballe Terre & Mer. En conséquence, il est proposé de constituer un groupement de commandes avec la Communauté pour s'assurer les services d'un seul prestataire et bénéficiaire ainsi d'offres plus avantageuses.

Ce groupement de commandes est constitué uniquement pour la procédure de passation du marché. Chaque maître d'ouvrage assure ensuite la signature et l'exécution de son marché. Lamballe Terre & Mer en est le coordonnateur. La convention constitutive du groupement détaille la procédure de passation du marché ainsi que les droits et obligations de chacun des membres du groupement.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre Lamballe-Armor et Lamballe Terre & Mer pour la passation d'un marché relatif à l'exploitation des chaufferies et des installations thermiques,

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes dont le coordonnateur sera Lamballe Terre & Mer et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-048

Membres en exercice : 79 - Présents : 57 - Absents : 22 - Pouvoirs : 8

GESTION DU PATRIMOINE

SDE 22 - PROGRAMME DE MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – ANNEE 2020

Afin de répondre aux besoins de réparations ponctuelles ou de petites extensions sur l'éclairage public, le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 22) doit obtenir, pour chaque intervention, une délibération du Conseil municipal. Pour simplifier cette procédure, il est proposé l'affectation d'une enveloppe annuelle de 40 000 € à l'intérieur de laquelle le Maire est habilité à approuver les travaux de faible montant et à passer directement commande auprès du SDE 22.

La commune de Lamballe-Armor ayant transféré la compétence éclairage public au SDE 22, celui-ci bénéficie du fond de compensation de la TVA et perçoit de la commune une subvention d'équipement au taux de 70 %, calculée sur le montant HT de la facture entreprise, augmenté de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre. Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le SDE 22 aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE l'affectation d'une enveloppe de 40 000 € pour le programme de maintenance d'éclairage public 2020, dans les conditions financières décrites ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-049

Membres en exercice : 79 - Présents : 58 - Absents : 21 - Pouvoirs : 7

AMENAGEMENT

TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE (PLANGUENOUAL)

RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PAR LE SDE 22

Dans le cadre du projet de création d'un terrain de football synthétique à Planguenoual sur l'actuel terrain d'entraînement, le Syndicat Départemental d'Energie (SDE 22) a mené une étude de rénovation de l'éclairage existant. Il est ainsi proposé de procéder au remplacement des mâts et projecteurs par un dispositif compatible avec le futur terrain tant au niveau de la capacité d'éclairement que de l'implantation. Les 4 mâts à mettre en place, d'une hauteur de 18 m, seront équipés de projecteurs à LED plus économes en énergie avec adaptation de l'armoire de commande. Les travaux d'éclairage sont prévus en 2020 et la création du terrain synthétique en 2021. Le coût du remplacement de ce

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

système d'éclairage est estimé à 95 000 € HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre).

La commune, ayant transféré la compétence éclairage public au SDE 22, celui-ci bénéficie du fond de compensation de la TVA et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 60 %, calculée sur le montant HT de la facture entreprise, augmenté de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre, soit 57 000 € sur la base de l'estimation. Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le SDE 22 aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement de celle-ci.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal,

- APPROUVE le projet d'éclairage du terrain de football de Planguenoual présenté par le Syndicat Départemental d'Energie 22 pour un montant estimatif de 95 000 € HT (*coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre*) et les conditions de prise en charge décrites ci-dessus.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-050

Membres en exercice : 79 - Présents : 58 - Absents : 21 - Pouvoirs : 7

AMENAGEMENT

**CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX RUE DE L'OREE (TREGOMAR)
TRAVAUX DE VIABILISATION SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SDE 22**

Par délibération en date du 17 décembre 2018, le Conseil municipal a décidé de confier la construction de 4 logements locatifs sociaux rue de l'Orée (Trégomar) à la société BSB. Dans ce cadre, la commune de Lamballe-Armor doit assurer la viabilisation de la parcelle concernée par ce projet. Ainsi, le Syndicat Départemental d'Energie a été sollicité pour assurer les travaux relevant de sa maîtrise d'ouvrage, à savoir :

- la viabilisation téléphonique, d'un montant estimé par le SDE 22 à 3 950 € HT, dont 3 160 € sont à la charge de la commune ;
- l'effacement du réseau aérien téléphonique existant au droit de l'opération sur 100 ml environ, d'un montant estimé par le SDE212 à 7 400 € TTC, en totalité à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet de viabilisation téléphonique présenté par le SDE 22 pour la construction de 4 logements locatifs sociaux rue de l'Orée à Trégomar pour un montant estimatif de 3 950 € HT. Conformément au règlement financier du SDE 22, Lamballe-Armor ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructure de communications électroniques au syndicat, elle verse une subvention d'équipement au SDE 22 au taux de 80% du coût réel des travaux HT, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier,
- APPROUVE le projet d'effacement du réseau de télécommunication présenté par le SDE 22 pour la même opération pour un montant estimatif de 7 400 € TTC. Conformément au règlement

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

financier du SDE 22, Lamballe-Armor verse une subvention d'équipement au SDE 22 au taux de 100 % du coût réel des travaux TTC, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Délibération n°2020-051

Membres en exercice : 79 - Présents : 58 - Absents : 21 - Pouvoirs : 7

ADMINISTRATION GENERALE

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prises dans le cadre des délégations qu'il lui a accordées.

Vu la délibération n°2019-015 du 10 janvier 2019, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Pour information :

Le Conseil municipal prend acte de la signature par le Maire :

1. Actes et Contentieux

- Bail location appartement T2 « Résidence du Parc » Planguenoual
- Bail location appartement T3 « Résidence du Parc » Planguenoual

2. Affaires civiles

Lamballe-Meslin

- 29 concessions de renouvelées ou vendues
- 1 case au columbarium

3. Finances

Régies 2019 :

- N° 342 – du 06/06/2019 : Nomination du mandataire de la régie de recettes pour la perception des produits de la bibliothèque municipale située à Lamballe-Armor
- N° 410 – du 03/07/2019 : Nomination du mandataire de la régie de recettes pour le fonctionnement du camping de Planguenoual
- N° 411 – du 03/07/2019 : Nomination du mandataire de la régie de recettes pour le fonctionnement du camping de Planguenoual
- N° 563 – du 17/10/2019 : Avenant à l'acte de création de la régie de recettes pour la perception des produits de la bibliothèque municipale de Lamballe-Armor
- N° 564 – du 17/10/2019 : Avenant à l'acte de création de la régie de recettes du centre culturel "Le Quai des Rêves" de Lamballe-Armor

Régies 2020 :

- N° 100 – du 02/03/2020 : Nomination du régisseur titulaire et des mandataires suppléants de la régie de recettes des locations de salles municipales de Lamballe-Armor

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

4. Marchés publics

Nom de l'attributaire	Objet du marché	Date de notification	Montant en € H.T
ETA RAULT	Entretien des dépendances de la voirie communale et des parcelles – lot 3 secteur Maroué	21/06/2019	Marché à BC Seuil max : 15 000€
ETA RAULT	Entretien des dépendances de la voirie communale et des parcelles – lot 3 secteur Maroué	21/06/2019	Marché à BC Seuil max : 10 000€
LRD	Extension et restructuration de la salle des fêtes de Planguenoual – lot1 désamiantage	24/06/2019	27 360.70 €
ARMOR CLOISONS ISOLATION	Réhabilitation local commercial en bureaux – Rue des Augustins Lamballe	26/06/2019	11 449.45 €
LABBE	Extension et restructuration de la salle des fêtes de Planguenoual – lot 2 Terrassement – Gros Œuvre - démolition	27/06/2019	60 107.80 €
CRLB	Extension et restructuration de la salle des fêtes de Planguenoual – lot 8 Revêtement de sols - Faïence	27/06/2019	29 680.27 €
POULAIN	Extension et restructuration de la salle des fêtes de Planguenoual – lot 4 Couverture et bardage	27/06/2019	45 610.22 €
ACI	Extension et restructuration de la salle des fêtes de Planguenoual – lot 6 Cloisons – doublages - plafonds	27/06/2019	25 419.84 €
FRANCK MORO	Extension et restructuration de la salle des fêtes de Planguenoual – lot 9 Peintures - nettoyage	04/07/2019	13 138.10 €
EREO	Extension et restructuration de la salle des fêtes de Planguenoual – lot 10 Plomberie - VMC	05/07/2019	12 716.38 €
HELIOS	Travaux de marquage au sol – Lot 1 signalétique horizontale	08/07/2019	Marché à BC Seuil max : 80 000€
LE HOUEFF	Extension et restructuration de la salle des fêtes de Planguenoual – lot 12 Garde-corps	11/07/2019	10 170.00 €
BSE	Extension et restructuration de la salle des fêtes de Planguenoual – lot 11 Electricité – chauffage électrique	15/07/2019	25 520.12 €
EUROVIA	Travaux voirie urbaine	18/07/2019	Marché à BC Seuil max : 800 000€
RENAULT MENUISERIE	Réhabilitation d'un local commercial en espace de bureaux	22/07/2019	11 248.72 €
RENAULT MENUISERIE	Réfection du bloc sanitaire, travaux d'accessibilité PMR et mise en conformité incendie à l'école primaire de Trégomar – Lot 4 menuiseries	06/08/2019	13 175.07 €
CERESA	Réaménagement du jardin public Louis Gouret - MOe	07/08/2019	15 825.00 €
ROUXEL BTP	Réhabilitation du pont rue Dorée	29/08/2019	163 203.15 €

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

DIEULANGARD	Réfection du bloc sanitaire, travaux d'accessibilité PMR et mise en conformité incendie à l'école primaire de Trégomar – Lot 9 Plomberie	30/08/2019	11 993.18 €
DIEULANGARD	Réfection du bloc sanitaire, travaux d'accessibilité PMR et mise en conformité incendie à l'école primaire de Trégomar – Lot 8 électricité – courants faibles	30/08/2019	10 640.88 €
ACI	Réfection du bloc sanitaire, travaux d'accessibilité PMR et mise en conformité incendie à l'école primaire de Trégomar – Lot 8 électricité – courants faibles	30/08/2019	11 178.23 €
MORIN BATIMENT	Réfection du bloc sanitaire, travaux d'accessibilité PMR et mise en conformité incendie à l'école primaire de Trégomar – Lot 2 démolition – gros oeuvre	30/08/2019	31 397.05 €
ACCES SYSTEME	Réfection du bloc sanitaire, travaux d'accessibilité PMR et mise en conformité incendie à l'école primaire de Trégomar – Lot 1 désamiantage	06/09/2019	28 297.46 €
ADAO	Étude d'aménagement urbain Place du Champ de Foire - MOe	06/09/2019	22 080.00 €
ENEDIS	Devis de déplacement d'ouvrage rue Dorée	09/09/2019	14 117.50 €
APRITEC	Assistance à maîtrise d'ouvrage au stade programmation pour l'extension et la restructuration du centre technique municipal	09/09/2019	11 850.00 €
Luc PERRIER	Remplacement de la tribune télescopique du Quai des Rêves - MOe	25/09/2019	25 000.00 €
SFR	Services de télécommunication mobile	30/09/2019	161 541.84 €
ATELIER INEX	Étude de requalification des accès littoraux	10/10/2019	20 700.00 €
ATELIER JUGUET	Ravalement du Quai des Rêves - MOe	16/10/2019	22 500.00 €
COLAS	Aménagement de la rue Martinet secteur de Saint Aaron à Lamballe-Armor	25/10/2019	329 637.75 €
J.MOULLEC	Collégiale Notre-Dame : Restauration du jubé, du buffet d'orgue et de la chaire à prêcher – Lot 1 maçonnerie	05/11/2019	11 994.00 €
LES ATELIERS DE LA CHAPELLE	Collégiale Notre-Dame : Restauration du jubé, du buffet d'orgue et de la chaire à prêcher – lot 2 menuiseries	05/11/2019	87 563.00 €
ACR POLYCHROMIE	Collégiale Notre-Dame : Restauration du jubé, du buffet d'orgue et de la chaire à prêcher – lot 3 polychromie	06/11/2019	46 414.00 €
CLOTURES DE L'OUEST	Aire de jeux du plan d'eau rue des Hautes rivières	13/11/2019	18 605.18 €
GRDF	Convention de travaux de modification des ouvrages de distribution gaz rue de Penthièvre	14/11/2019	23 096.01 €
SYNCHRONICITY	Aire de jeux bourg de Meslin	25/11/2019	22 441.40 €

Commune de Lamballe-Armor (Côtes d'Armor)

Registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 09 mars 2020

ENEDIS	Boulevard du Haras	11/12/2019	40 779.12 €
J.MOULLEC	Travaux collégiale Notre-Dame	24/12/2019	11 867.10 €
ENGIE AXIMA	Remplacement de la pompe à chaleur au Quai Des Rêves	02/01/2020	54 804.29 €
JEZET DEATING	Remplacement de la tribune du Quai des Rêves	15/01/2020	412 567.32 €
SCE Aménagement	Schéma directeur communal des aménagements cyclables	21/01/2020	24 490.00 €
ALPINISTE SERVICE	Mise en place des moyens d'accès église de Planguenoual	04/02/2020	15 100.00 €
BIDAULT TP	Création de plate-forme Corne de Cerf	10/02/2020	25 061.50 €
VILLE DE LAMBALLE ARMOR	Extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées rue de la Poste Planguenoual	17/02/2020	31 748.40 €
SADE TELECOM	Fourniture, installation, mise en service et maintenance d'un système de vidéoprotection	20/02/2020	43 645.90 €
LRD	Démolition du garage et des sanitaires place Gouriou Morieux	24/02/2020	24 338.00 €
UGAP	Abonnement annuel et télésurveillance - Défibrillateurs	27/02/2020	20 600.19 €
UGAP	Packs extérieurs défibrillateurs	27/02/2020	45 483.08 €
SYNCHRONICITY	Aire de jeux école de MESLIN	02/03/2020	16 574.30 €
SPORT INITIATIVES	Création d'un arrosage intégré et création d'un terrain de football synthétique avec éclairage - MOe	03/03/2020	32 770.00 €